



## Association Médecins Bénévoles

### COMPTE-RENDU DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

25 janvier 2018

Bilan de l'année 2017

Les membres de l'association Médecins Bénévoles se sont réunis en assemblée générale le 25 janvier 2018 à 20h30 à Maurepas, Salle de Sologne, salle mise à disposition par la Mairie de Maurepas.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

Ordre du jour de l'Assemblée Générale.

**Rapport moral.** (ci-joint)

- Michelle HAERTELMEYER, Présidente, présente le rapport moral.

Voté à l'unanimité

**Rapport d'activité** (ci-joint)

- Michèle TRUBUILT secrétaire, présente le rapport d'activité.

- Nanda PECHEVIS et Françoise RADIGUET, Assistantes Sociales, présentent leur bilan de l'année.

**Rapport financier** (ci-joint)

- Eliane AGLIETTI Trésorière présente le rapport financier

Voté à l'unanimité

- **Règlement intérieur** : voté à l'unanimité - (ci-joint)

**Renouvellement du Conseil d'Administration :**

**Sortantes** : Anne Marie PREVOST, Michèle TRUBUILT ; se représentent

**Odile La Bonnardière** : nouvelle candidature

vote à l'unanimité du Conseil d'Administrations ainsi constitué :

AGLIETTI Eliane – DELEATER Anne – EVRARD Christian – HAERTELMEYER Michelle -  
HARDOUIN Odile - LA BONNARDIERE Odile – LEMAIRE Jean-Luc – PECHEVIS Nanda –  
PREVOST Anne – Marie – RADIGUET Françoise - TRUBUILT Michèle -

Le Conseil d'Administration élira le nouveau Bureau.

- **Questions diverses**

- Madame Aglietti confirme qu'elle arrêtera son activité en tant que Trésorière de l'Association fin 2018 et qu'il est nécessaire de préparer le relais de ce poste avant son départ.

- De même, l'Association va devoir faire face aux départs :

o du Dr Chapron

o de Mme Péchevis qui restera au sein de l'Association et du CA, mais allègera sa charge de travail en tant qu'Assistante Sociale en n'étant plus



présente aux permanences.

- De Mme Laquitaine, qui ne pourra probablement plus guère disposer de temps à consacrer à l'Association.
- Rappel de la nécessité de renforcer le Conseil d'Administration par la présence d'entrée de nouvelles candidatures. Ce n'est que par la présence d'un nombre suffisant de participants au CA, que l'Association peut être dans l'action et la réflexion.
- En conclusion, pour pouvoir continuer à répondre aux besoins et remplir ses missions dans de bonnes conditions, l'association a besoin de recruter des bénévoles pour l'accueil lors des permanences, et des bénévoles pour différents postes au sein de l'Association
- Clôture de l'Assemblée Générale, l'ordre du jour étant épuisé

La secrétaire  
Michèle TRUBUILT



**Association Médecins Bénévoles**

## **RAPPORT MORAL**

Bonsoir à tous et merci d'être présents ce soir. J'en profite pour vous souhaiter une bonne année 2018 et que vos projets aboutissent sans trop de difficultés.

Je remercie chacune et chacun de sa participation à la bonne marche des Médecins Bénévoles. Médecins, pharmacien, psychologue, AS et bénévoles d'accueil qui sans vous l'association ne pourrait pas vivre;

Je remercie aussi tous nos partenaires qui mettent gracieusement des locaux à notre disposition ainsi que le personnel salarié de ces lieux qui sont pour nous d'une grande utilité. Le personnel nous aide sur la prise de rdv et sur l'orientation vers les travailleurs sociaux.

Merci aussi à la Mairie de Maurepas qui met gracieusement cette salle ce soir à notre disposition.

Merci aussi à nos financeurs qui sans eux nous ne pourrions pas fonctionner.

Je rappelle nos pôles de consultations de cette année ; deux à Trappes : Espace solidarité (quartier des merisiers) et IPS (centre-ville) et pendant les 6 premiers mois de l'année le foyer ADEF de Coignières. Nous avons quitté le foyer car une rénovation est en cours ; il n'est donc plus possible de consulter momentanément ; nous espérons, qu'une fois les travaux terminés, nous reprendre à nouveau.

Au cours de cette année 2017 nous avons reçus 675 patients tous pôles confondus, Michèle lors de son rapport d'activité vous donnera plus de détails.

Grace à 2 nouveaux médecins qui nous ont rejoints, les Drs Marie Albert et Jean Pierre Detroyes, nous avons pu augmenter nos plages de consultations, nous avons donc 3 consultations une semaine et 4 la suivante.

Une psychologue, Teresa Esquivel, est venue renforcer l'équipe, en recevant un vendredi tous les 15 jours. Ce renfort est important pour un public très défavorisé, très éprouvé, qui a un réel besoin d'un soutien psychologique.

Une nouvelle AS Nathalie Foucault a renforcé l'équipe des Assistantes sociales, toujours très sollicitées sur les demandes AME, faisant un travail considérable auprès des Roms et des familles hébergées dans les hôtels sociaux. Elles vont vous présenter un rapport de l'année.

Notre pharmacienne vous donnera aussi un bilan de la gestion des médicaments, toujours très attentive à l'approvisionnement et à la rigueur de ce poste.

Pendant cette année nous avons eu quelques rencontres avec nos bénévoles accueillantes dans un souci d'une bonne collaboration et implication dans la vie associative.

Nous avons fait une formation sur la culture et la vie des Roms animée par Mr Bercovici responsable du camp de Triel sur Seine.

Notre site a été refait et amélioré afin de mieux nous faire connaître. Je vous invite à aller le consulter.



### **Projets 2018**

Nous avons signé une convention avec ARS concernant les publics invisibles (SDF GRANDS PRECAIRES) pour les mobiliser vers un parcours de santé et permettre une réinsertion sociale.

Nous allons travailler conjointement avec la Croix rouge Ipc Acr Psp et Sqy .

Projet d'agrandissement de l'espace solidarité qui est très important pour chacun des partenaires hébergés.

En avril nous ferons une formation sur l'inter culturalité animée par le Dr Ferradji psychiatre et spécialiste de ces questions de culture et des sujets de migration.

Nous sommes fréquemment confrontés au barrage de la langue et des différentes cultures que nous ne connaissons pas vraiment.

Notre objectif est toujours de répondre du mieux possible à l'accueil et aux demandes de nos patients, très précaires et très fragiles en apportant une qualité de soins et d'écoute.

Nous sommes toujours en recherche de nouveaux médecins et de bénévoles, et aussi d'une relève ou d'un renfort pour les membres du bureau et du CA.

Je vous remercie de votre écoute et je laisse la parole à Michèle, Eliane et Françoise afin de vous présenter le rapport d'activité, financier et social.

Michelle HAERTELMEYER  
Présidente



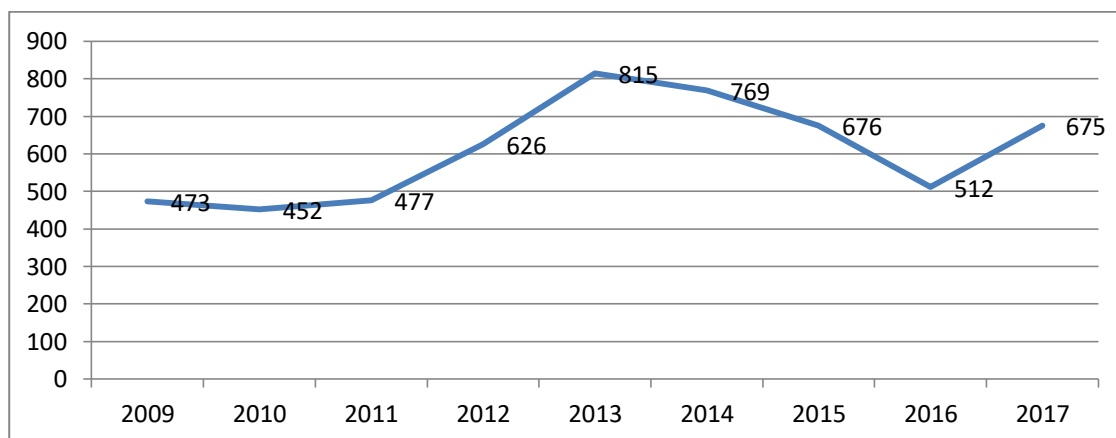
## COMPTE-RENDU D'ACTIVITE DE L'ANNEE 2017

### Activité globale et répartition par Pôle.

En 2017 la majeure partie de l'activité de l'association s'est déroulée sur les deux pôles de consultations de TRAPPES. Il n'a pas été possible d'assurer des permanences de consultations médicales dans la commune de Maurepas, en raison de l'absence de locaux disponibles. Une permanence des Assistantes sociales a été maintenue aussi longtemps que celle-ci a été utile et pertinente. Le Foyer de Coignières étant en travaux, les consultations ont été suspendues depuis le mois de juin, là aussi, faute de locaux disponibles. Elles ne pourront reprendre qu'une fois la restructuration du Foyer terminée.

En revanche, les conditions de travail à l'Espace Solidarité et à l'IPS à Trappes ont permis la tenue de permanences régulières et un accueil dans les meilleures conditions possibles pour les patients. Il est certain que les projets d'agrandissement des locaux de l'Espace Solidarité nous permettront d'améliorer les conditions matérielles de l'accueil.

Ces deux lieux de consultations de Trappes sont bien identifiés ; les usagers passent d'un espace à l'autre si besoin. Cette année, la stabilité des lieux de consultations et la régularité des permanences ont permis au public concerné de bien nous contacter et nous trouver .



Nous observons à nouveau une fréquentation certaine des permanences médicales et une nette remontée par rapport à 2016. Si nous pouvons nous satisfaire de répondre à un besoin en permettant à des personnes en situation de précarité d'accéder aux soins, on peut cependant regretter que la précarité touche autant de personnes. Nous verrons que beaucoup des patients consultés sont dans une situation de grande vulnérabilité. Beaucoup de personnes sont hébergées par de la famille ou des amis. Par ailleurs, nous observons que de nombreuses personnes reçues n'ont pas réellement de domicile fixe, logées par le 115, domiciliées par la Croix Rouge ou sans adresse.

Les personnes reçues n'ont pas ou plus de médecin traitant, elles n'ont pas ou plus de couverture sociale.

Le plus souvent le nombre de consultations par patient varie de 1 à 3. Les personnes qui doivent faire des investigations complémentaires ou avoir des consultations spécialisées reviennent pour le suivi médical et lecture des résultats.

Au cours de l'année 2017, plus d'une personne sur deux est venue pour la première fois en consultation à l'Association Médecins Bénévoles. L'autre moitié (environ 47%) correspond aux patients qui reviennent pour les besoins de suivis.

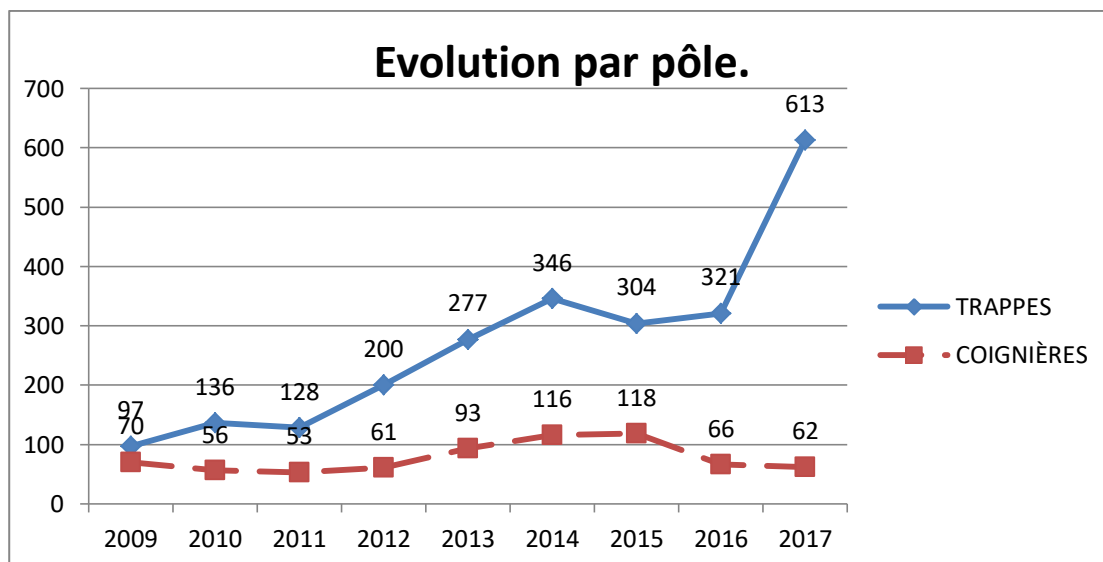


**Les Assistantes Sociales** de l'Association sont d'un grand soutien et leur présence est indispensable dans l'équipe pour aider nombre de personnes dont la situation administrative est d'une grande complexité.

Elles ont reçu individuellement 8% des patients. Chaque personne accompagnée nécessitant plusieurs rendez-vous. (Bilan d'activité joint)

Par ailleurs, cette année une **psychologue** a rejoint l'équipe des bénévoles. Cela permet de proposer, dans le cadre de l'association, un accompagnement psychologique si besoin. Les permanences sont assurées deux fois par mois depuis avril 2017.

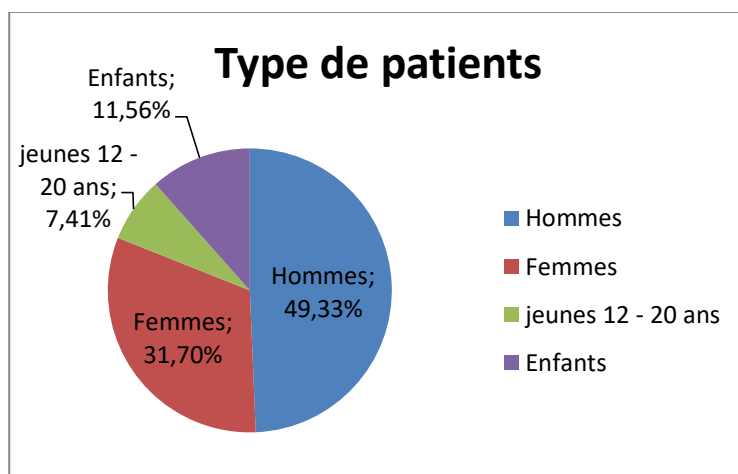
**L'évolution par Pôle d'activité est la suivante:**



Les chiffres sont globalisés pour la commune de Trappes, mais nous notons cependant quelques différences entre les deux pôles de consultations, notamment une fréquentation plus importante à l'Espace solidarité qu'à l'IPS.

Environ 10% des RV ne sont pas honorés ; ceci permet aux médecins de recevoir des patients qui se présentent sans rendez-vous.

### **Répartition par sexe et adultes/enfants.**

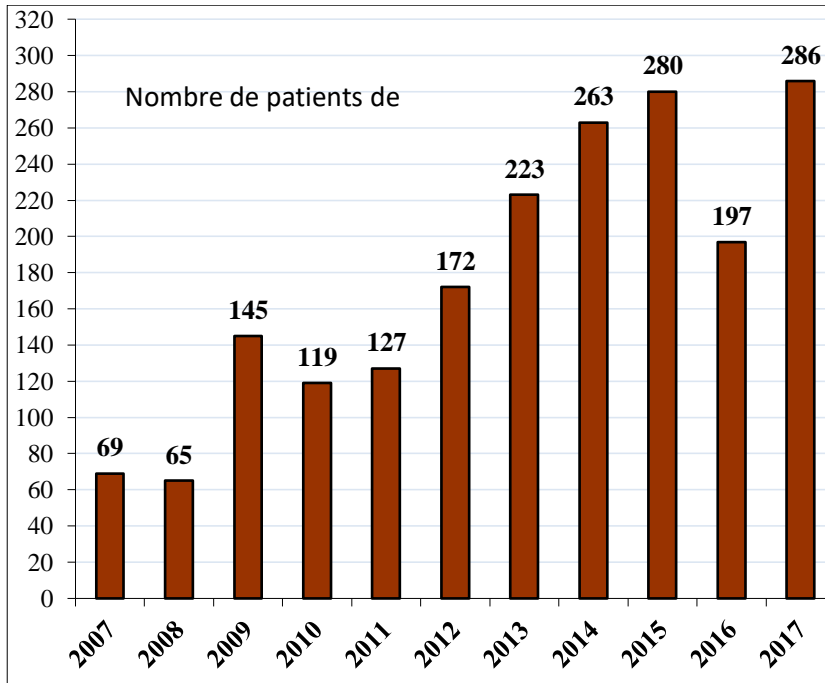




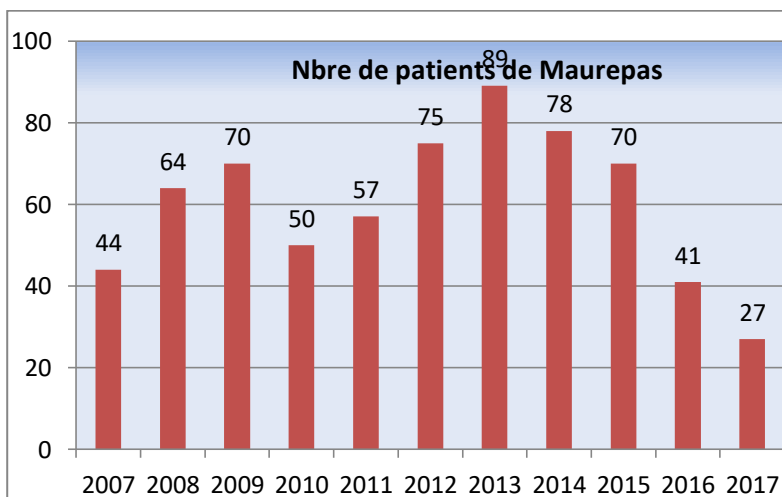
La grande majorité des patients est composée par une population jeune (moins de 40 ans)  
Beaucoup de personnes isolées, hommes ou femmes, et femmes seules avec leur(s) enfant(s).  
Nous travaillons en collaboration avec d'autres associations, dont la Croix Rouge, les  
Restaurants du Cœur et le Secours Populaire.

### Evolution du nombre de consultants par commune de résidence

#### Trappes

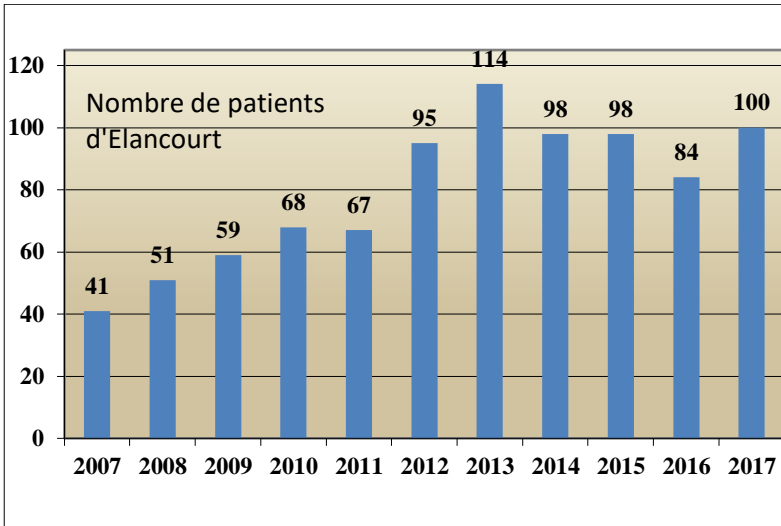


#### Maurepas

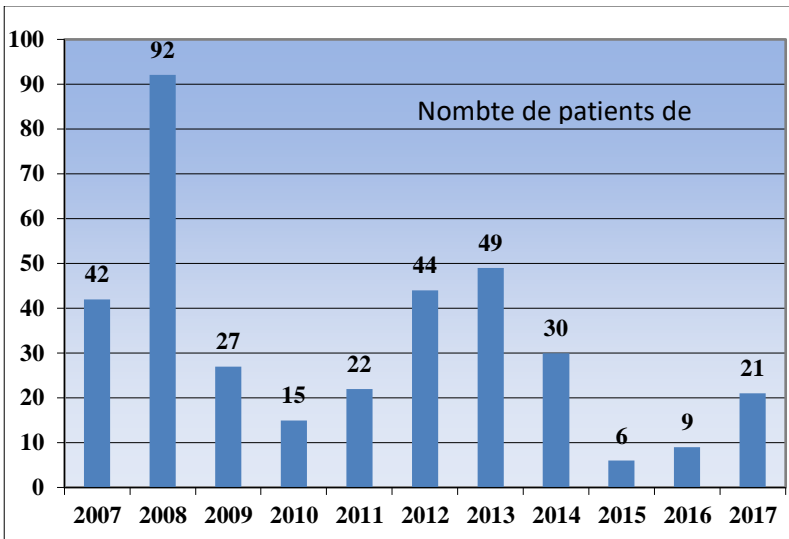




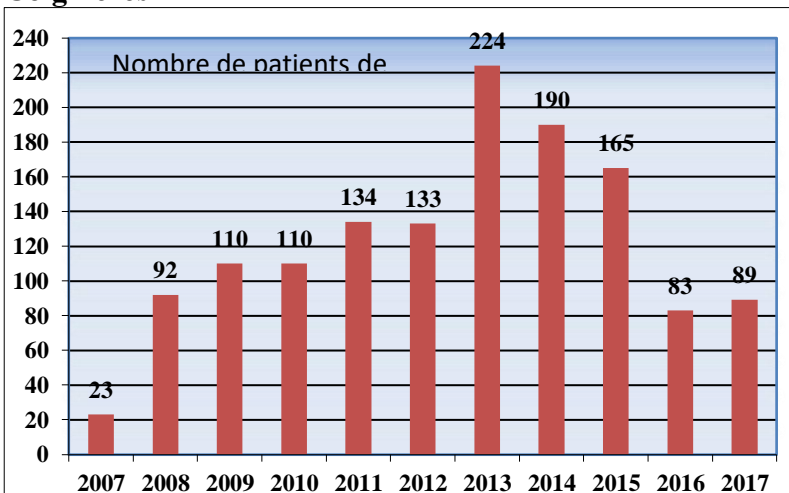
### Elancourt



### La Verrière



### Coignières





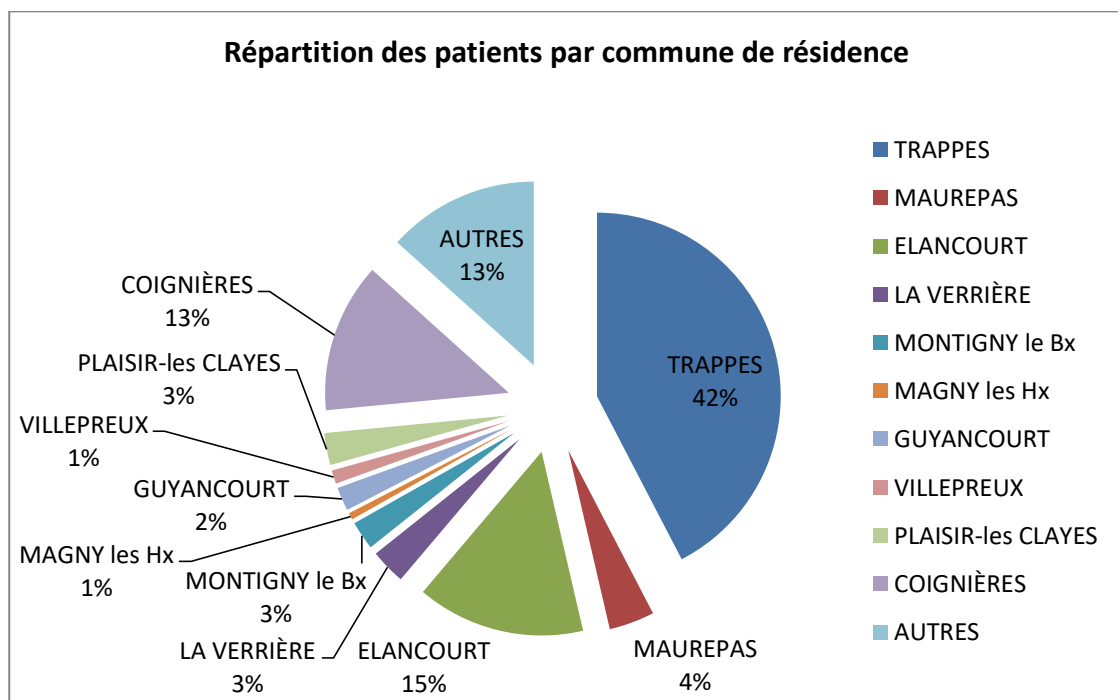


### Répartition des patients par commune de résidence.

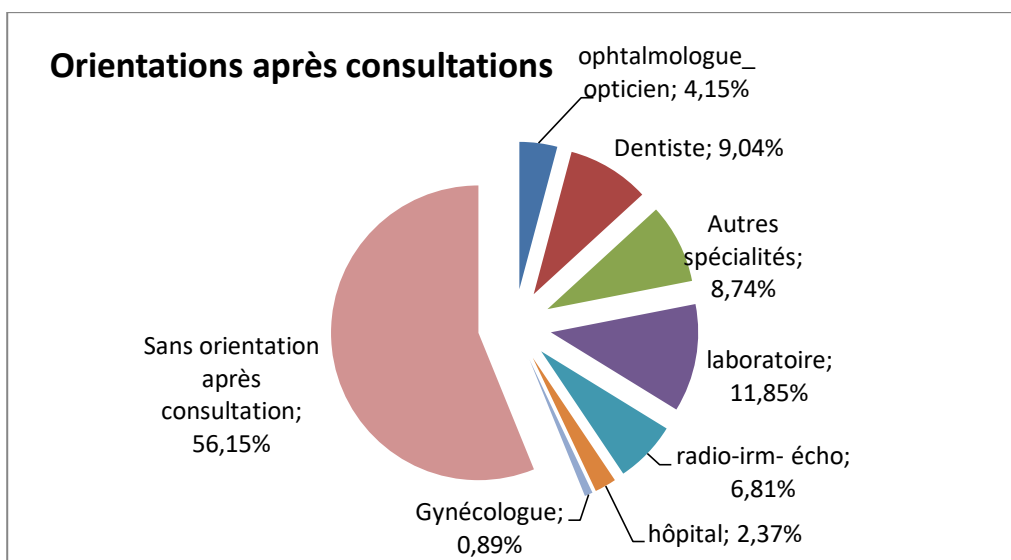
On s'aperçoit que la disparition du Pôle de consultation de Maurepas a fait disparaître de nos consultations une partie de la population de cette commune qui s'adressait à l'Association. Nous devons réfléchir à une communication envers ce public qui s'est éloigné de nous, l'éloignement des soins étant un sujet de préoccupation.

Nous avons reçu des personnes du Programme d'accueil et d'hébergement des demandeurs d'asile (PRAHDA), de Maurepas.

87 % des personnes consultées résident sur l'agglomération de Saint Quentin en Yvelines. Parmi les autres communes de résidence des patients, nous notons Versailles, les Essarts le Roi, Saint Germain en Laye... et même parfois, ponctuellement des personnes venant de Paris ou la banlieue parisienne.



### Orientations après consultations





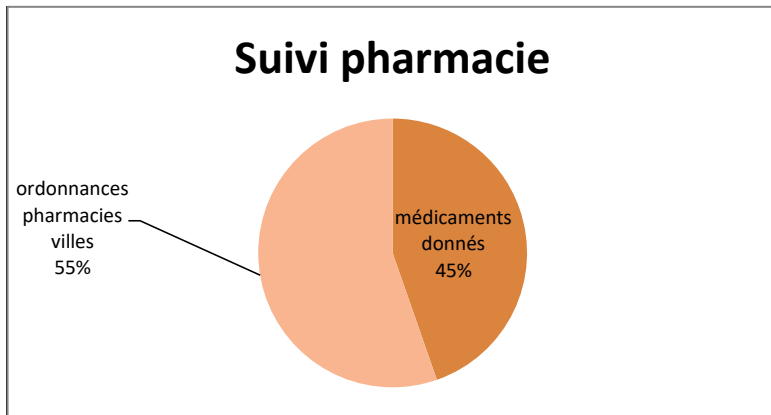
**Environ 45% des patients sont orientés pour des examens complémentaires.**

Orientations essentielles : laboratoire, dentiste, ophtalmologie, radiologie, IRM, échographie. Ce sont les frais liés aux suivis dentaires qui engagent les plus fortes dépenses. Tous les frais de consultations spécialisées et examens complémentaires sont pris en charge par l'association.

Parmi les consultations spécialisées, il y eut aussi des orientations vers les Centres de Soins post Traumatiques, les PMI, les centres de planification quelque fois.

**Pharmacie**

Sur l'ensemble des pôles, 61% des consultations ont donné lieu à la délivrance d'une ordonnance pour des médicaments, dont 55% avec ordonnance pour achat de médicaments en pharmacie, en ville. Il y a une disparité dans la délivrance des médicaments entre l'IPS, qui a un local médical avec pharmacie et l'Espace Solidarité où les médicaments ne peuvent être délivrés. C'est ce qui génère une augmentation des ordonnances en pharmacie cette année par rapport à l'an dernier, l'ES totalisant le nombre de consultations le plus important.



**Couverture sociale**

L'Association qui a pour objectif d'aider les personnes en grande précarité répond à cet objectif, puisque cette année, 85% des patients reçus n'avaient aucune couverture sociale, les 15% restants, ayant (ou ayant eu) parfois l'AME ou la CMU, mais en difficulté pour se faire soigner. Parmi les 85%, environ, 20% des personnes ont une demande de couverture sociale en cours et sont en attente de réponses. Toutes sont conseillées ou aidées pour entreprendre les démarches de demande d'AME ou CMU.

M TRUBUILT  
Secrétaire



## **RAPPORT D'ACTIVITE 2017**

### **Assistantes sociales Médecins Bénévoles**

#### **Organisation de notre travail**

Le travail a **beaucoup évolué** depuis 3 ans, cette évolution s'est encore confirmée cette année. Nous devons traiter des problématiques très variées, beaucoup plus complexes que par le passé.

Nous continuons à **recevoir à nos permanences** une population de migrants souvent en détresse et pour qui nous sommes l'un des premiers soutiens possibles après qu'ils aient été reçus par un médecin de l'association.

Les personnes qui nous sont envoyées ne peuvent pas **bénéficier de prise en charge par les services sociaux départementaux** tant qu'ils n'ont pas de titre de séjour.

**Notre rôle** est de les écouter, d'essayer de comprendre leurs difficultés et de les soutenir dans les démarches que nous leur conseillons de faire, ce que font toutes les assistantes sociales formées pour cela.

Le ministère des solidarités et de la santé définit le travail social comme : "Être à l'écoute des autres, accompagner les personnes en difficulté, créer des liens, reconstituer des réseaux de solidarité, mais aussi négocier, élaborer des projets, être acteur du développement social..."

**Les patients sont envoyés par les médecins** ; ils viennent dans la moitié des cas pour une demande d'AME (Aide Médicale d'État) et aussi souvent parce que les médecins ou les bénévoles d'accueil ont décelé d'autres problèmes. Ces problèmes sont souvent graves et ont quelque fois un caractère d'urgence. Leur provenance, leur parcours de vie, la composition familiale, leur statut en France et l'espoir qu'ils ont d'y réussir leur vie, fait que pour chacun la législation, donc les aides possibles sont différentes. Il nous faut

- **Rechercher des solutions adaptées** auprès de nos partenaires,
- Relire les textes de loi,
- Chercher dans la jurisprudence.
- Poser les bonnes questions aux bons endroits.

Ceci demande un investissement en temps important aussi bien lors de la permanence que pour le suivi.

**Toutes ces personnes mettent un immense espoir** en nos capacités à les aider. Si elles continuent à se battre, c'est parce qu'elles sont prêtes à tout faire pour se sortir de leur situation pour elles ou leurs enfants.

Mais nous en rencontrons qui **n'ont pas les ressources personnelles** pour faire seules ces démarches, certaines parlent peu le français, beaucoup ne comprennent pas les parcours administratifs nécessaires à leur intégration. Nous devons dans ce cas les accompagner physiquement et moralement et souvent les revoir plusieurs fois.

#### **Les difficultés des personnes qui nous consultent :**

Nous avons remarqué que les personnes reçues **sont de plus en plus « abimées »** que ce soit par un long voyage, par un séjour dans la rue, par les déménagements successifs que leur impose le 115 d'un hôtel à l'autre, et même d'un département à l'autre, en fonction des disponibilités.

Elles ont mal au dos, si elles dorment dehors ou dans de très mauvaises conditions. Elles attrapent parfois la gale ou autre maladie dans les lieux où elles se réfugient. Elles font des dépressions ce qui peut être le cas quand on se retrouve seul, sans ressources et en souffrance, sous-alimenté, ou peu vêtu en plein hiver dormant dehors, accumulant les amendes à cause de l'impossibilité de payer les tickets de bus ou de train, même pour venir voir le médecin.

L'angoisse de l'expulsion vers je ne sais quel pays et/ou la charge des enfants sans avoir de revenu augmentent énormément la fatigue.

Les problèmes de santé et d'équilibre mental en sont multipliés. Pour les personnes isolées, la solitude, la



détresse est criante.

Nous avons accompagné un tiers de nos usagers qui se trouvait dans ces situations.

- Nous avons cette année pour la première fois été amenées à contacter des services spécialisés pour orienter des femmes sortant d'un réseau de prostitution, ou présentant des problèmes d'alcoolisme, ou souffrant des suites d'excision.
- Nous avons orienté 3 personnes vers la psychologue de l'association, et 6 vers Rives qui reçoit les femmes et leurs enfants souffrant de solitude, ou reléguées dans la rue pendant la journée.

Aux problèmes de la vie quotidienne pour leur survie, se rajoutent les problèmes juridiques d'accès aux droits : demandes d'informations complémentaires à plusieurs reprises, multiples refus provenant des services administratifs pour lesquels il faut faire appel. La législation devient plus contraignante, les usagers du service social sont réellement en difficulté devant la complexité du système administratif.

Concernant les personnes installées dans les bidonvilles dont nous vous avons beaucoup parlé ces dernières années. Celles qui sont restées en France et qui l'ont voulu ont été relogées soit dans un hôtel du 115 soit en appartement. Trois familles sont complètement insérées et suivies maintenant par les travailleurs sociaux du département. Seule une famille de 14 personnes a continué à être suivie régulièrement. Sans possibilité d'intégration, cette famille est repartie en Roumanie

### **Population reçue**

Les chiffres 2017 sont très proches de ceux de 2016 :

21 permanences, en moyenne tous les 15 jours ;

57 familles reçues, 17 étaient déjà connues en 2016.

Nous avons reçu 1/3 d'hommes seuls, 1/3 de femmes seules ou avec enfants et 1/3 de personnes en couple avec des enfants. Soit 65 personnes adultes en charge de 42 enfants.

Nous recevions dans les années précédentes une majorité d'hommes seuls.

### **Les origines de nos usagers sont variées**

- 1/3 venant des pays du Maghreb, ils ont la plupart du temps des familles ou amis pour les héberger,
- 1/3 arrivent d'Afrique noire.
- Le dernier tiers arrive depuis un pays européen dont ils ont ou non la nationalité.

Leur situation nécessite une approche différente compte-tenu des réglementations spécifiques pour les européens ou étrangers ayant vécu longtemps en Europe.

- Il nous a également été adressé deux françaises complètement désinsérées que nous avons réorientées après avoir recherché pour elles des attaches et des travailleurs sociaux qui peuvent assurer le suivi.

**Cette année nous étions 4 assistantes sociales** pour faire face à toutes ces demandes.

**Nanda PECHEVIS** qui nous a annoncé l'été dernier qu'elle continuerait à travailler avec nous jusqu'à l'été 2018.

**Françoise RADIGUET.**

**Laurie LAQUITAINE**, depuis 2016, intervient pendant son temps libre ; elle travaille à temps plein. Elle nous a bien aidé pour la prise en charge d'une famille nombreuse en très grande difficulté. Elle risque de nous quitter cette année, ayant changé d'employeur elle ne pourra probablement plus se rendre disponible pour les permanences.

**Nathalie FOUCAULT** a rejoint l'équipe en septembre 2017 ; elle travaille à temps plein à la CAF et nous aide bien lors de certaines permanences pour traiter les problèmes administratifs.

A la rentrée de **septembre 2017, nous avons été dans l'obligation de supprimer et remplacer la**



**permanence** que nous faisons tous les 15 jours à Maurepas (depuis au moins 10 ans) en raison de la fermeture du pôle santé, et de l'arrêt temporaire, nous l'espérons, des consultations de médecins sur Coignières. En compensation nous avons doublé celles que nous faisons à l'Espace Solidarité à Trappes. Dans ces conditions il faut rechercher activement une assistante sociale pour remplacer les départs de Mmes Pechevis et Laquitaine, afin de pouvoir continuer à faire des permanences tous les 15 jours.

• **Il est important que nous continuions à nous former**, que ce soit : en rencontrant nos partenaires afin de connaître mieux leur champ d'action, mais aussi pour suivre les changements de législation. **Ces formations gratuites ont été dispensées cette année :**

Par le Sénat sur l'insertion des Roms. Par la CNAM, la CAF et L'ANPE sur l'informatisation et le fonctionnement de leurs sites. Par le collectif national « Droits de l'Homme Romeurope » sur la protection maladie des citoyens européens.

Nous avons participé au forum des solidarités organisé par le Samu Social de Paris, les thèmes des tables rondes étant plus particulièrement axés sur la santé. Nous avons participé au comité de pilotage de la PASS de l'hôpital Mignot et fait à cette occasion connaissance avec les médecins de rue de Versailles.

Outre l'intérêt que représentent les informations qui nous sont dispensées, ces formations nous donnent l'opportunité **de rencontrer des travailleurs sociaux bénévoles, des salariés d'autres associations** ou organismes qui ont des objectifs communs aux nôtres, pour les mêmes populations. Et en retour, elles nous offrent l'occasion de faire connaître l'action de notre association.

Ces contacts avec les autres acteurs sociaux mais aussi avec nos médecins et les bénévoles d'accueil sont très importants pour nous.

F RADIGUET  
Assistante Sociale



## **Règlement intérieur voté lors de l'Assemblée Générale**

### Règlement intérieur de l'association Médecins Bénévoles

L'Association « Médecins Bénévoles » est soumise à la Loi du 01/07/1901 et au décret du 16/08/1901. Son objet est de permettre l'accès aux soins pour les personnes sans couverture sociale ni mutuelle, en situation de précarité et de susciter pour elles un accompagnement social.

Le règlement sera remis à l'ensemble des membres ainsi qu'à chaque nouvel adhérent. Il s'applique à tous les membres et est annexé aux statuts de l'Association.

En cas d'ambiguïté ou de contradiction, les statuts s'appliquent par priorité sur le règlement intérieur.

### **I Membres de l'Association**

#### **Article 1- Composition**

L'association est composée de membres ordinaires, les adhérents, de membres actifs et peut avoir des membres d'honneur. Sont appelés membres actifs, les bénévoles de l'Association qui participent régulièrement aux activités et contribuent donc activement à la réalisation des objectifs. Ils paient une cotisation annuelle.

#### **Article 2 - Adhésion de nouveaux membres.**

L'adhésion est libre et ouverte à tout postulant désirant y adhérer.

Chaque postulant doit remplir le bulletin d'adhésion, daté et signé, précisant l'engagement de respecter les statuts et le règlement intérieur.

Tout membre est tenu de s'acquitter de la cotisation prévue. Un accusé-réception sera transmis au membre avec une copie du règlement intérieur.

#### **Article 3 - Cotisation**

Les membres d'honneur ne paient pas de cotisation.

Tous les autres membres, ordinaires et actifs doivent s'acquitter d'une cotisation annuelle dont le montant est fixé chaque année par l'AG. Toute cotisation est définitivement acquise.

#### **Article 4 - Droits et devoirs des membres**

Les membres actifs participent à l'ensemble des rendez-vous et des activités proposées par l'Association. Ils peuvent prendre part aux projets de l'association.

- Ils s'engagent à respecter les locaux et le matériel mis à leur disposition.
- Ils s'engagent à ne pas entraîner de préjudice moral ou matériel à l'association et/ou aux autres membres.
- Ils s'engagent à ne pas porter atteinte à autrui par des propos ou comportement inapproprié.
- Ils s'engagent à ne recevoir aucun don en espèce pour leur propre compte.

Tous les membres ont le droit et le devoir de participer ou d'être représentés aux Assemblées Générales avec voix délibérative.

Ils sont éligibles au Bureau ou au Conseil d'Administration à condition d'être à jour de leur cotisation.

#### **Article 5 - Procédure disciplinaire**

Tous les membres sont tenus de respecter les présents statuts et le présent règlement intérieur, ainsi que les consignes de sécurité et de confidentialité.

Conformément aux statuts (Article 8), un membre peut être exclu pour les motifs suivants, cette liste n'étant pas exhaustive :

- Non-paiement de la cotisation
- Détérioration du matériel ;
- Comportement dangereux et irrespectueux
- Propos désobligeants envers un autre membre, personnel ou patient.
- Comportement non conforme avec l'éthique et les valeurs de l'association.
- Non-respect des statuts ou du règlement intérieur.



Cette exclusion sera prononcée par le CA après témoignage du membre contre lequel une procédure d'exclusion est engagée.

### **Article 6 – Perte de la qualité de membre**

La démission d'un membre se fait par simple lettre ou email adressé au Président de l'association.

Une fois la démission transmise, l'adhérent démissionnaire ne peut plus se rétracter.

En cas de décès, la qualité de membre s'efface avec la personne. Aucune restitution de cotisation due.

Le membre démissionnaire conserve la possibilité de renouveler son adhésion à tout moment.

## **II Activités et Locaux**

### **Article 7 – Déroulement des activités**

Les activités de l'association se déroulent conformément aux statuts et au règlement intérieur.

Le présent règlement intérieur s'impose à tous les membres ordinaires et bénévoles.

Les bénévoles sont tenus de respecter les dispositions de sécurité et les règles de confidentialité.

### **Article 8 – Locaux**

Les bénévoles s'engagent à se conformer aux règles et usages des locaux mis à disposition de l'Association, tels que les consignes d'accès et d'utilisation des équipements.

Il est interdit de fumer dans les locaux ainsi que d'y introduire des boissons alcoolisées.

## **III Charte de confidentialité et Ethique**

### **Article 9 – Charte**

Tout bénévole doit signer la Charte de Confidentialité et s'engage à la respecter. Le non-respect de cette charte peut entraîner sa révocation.

### *Charte de confidentialité MEDECINS BENEVOLES TRAPPES*

#### ***Préambule :***

*L'Association Médecins Bénévoles constitue et tient à jour un fichier administratif des personnes bénéficiaires de soins au sein de l'Association. Les informations nominatives de ce fichier sont protégées par le secret, au même titre que le secret professionnel.*

*Dans le cadre des études de dossiers, il convient de garantir le respect de la dignité, de l'intégrité, de la vie privée, de l'intimité des personnes concernées dans un souci d'éthique.*

*Pour mémoire, la confidentialité doit être garantie et respecter le Code de l'Action sociale et de la famille qui précise dans les articles suivants :*

*ARTICLE L.133-4 (extrait) : « les informations nominatives à caractère sanitaire et social détenues par les affaires sanitaires et sociales sont protégées par le secret professionnel ».*

#### ***En conséquence :***

*Les administrateurs et les bénévoles de l'Association Médecins Bénévoles reconnaissent la pertinence d'un échange d'informations maîtrisé et respectueux des missions de chacun et des libertés individuelles.*

*Lors de l'examen des situations individuelles, les administrateurs s'engagent à respecter la confidentialité des informations concernant la situation des personnes et des familles.*

*Chaque bénévole s'engage à respecter le principe de stricte confidentialité pour toute situation présentée ou personne rencontrée.*

*Charte datée et signée, précédée de la mention manuscrite « lu et approuvé »*



## **Article 10 – Ethique**

Toutes les activités de l'Association doivent se pratiquer dans un esprit d'ouverture, de bénévolat, de tolérance et de respect.

Tout comportement contraire à l'éthique et aux valeurs de l'association pourra être soumis à des poursuites.

Il ne doit être fait état de religion, de politique ou de discrimination quelle qu'elle soit.

Un fichier de la liste des membres présente un caractère obligatoire. Les informations recueillies sont nécessaires pour l'adhésion. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au secrétariat de l'association, à l'usage exclusif de l'association.

L'association s'engage à ne pas publier ces données nominatives sur Internet.

La liste des membres est confidentielle. Tout membre de l'association s'engage à ne pas divulguer à autrui les coordonnées et informations personnelles des autres membres de l'association.

## **IV – Fonctionnement de l'association**

### **Article 11 – Conseil d'Administration**

La composition, le rôle et le fonctionnement du CA sont décrits dans les statuts de l'Association – (Titre III – Article 9)

### **Article 12 – Bureau**

La composition, le rôle et le fonctionnement du Bureau sont décrits dans les statuts de l'Association – (Titre III – Article 10)

### **Article 13 – Assemblée Générale**

La Composition, la convocation et le rôle des Assemblées Générales ordinaires et extraordinaires sont décrits dans les statuts de l'association. (Titre III – Articles 11,12 13 )

## **V – Dispositions diverses**

### **Article 14 – Adoption, modification et publicité du règlement intérieur**

Conformément aux statuts de l'association, le présent règlement intérieur est établi par le Conseil d'administration et ratifié par l'Assemblée Générale Ordinaire.

Sur proposition de membres de l'Association, du Bureau ou du Conseil d'Administration , il pourra être procédé à sa modification lors de l'Assemblée Générale ordinaire annuelle. Une fois modifié, une copie du règlement intérieur sera disponible au siège de l'Association.

A Trappes le 25 janvier 2018

Michelle HAERTELMeyer – Présidente

Michèle TRUBUILT - secrétaire